



L'école
de la protection
de l'enfance

CURSUS 2017-2018
DOSSIER D'INSCRIPTION

FORMATION DIPLÔMANTE
POUR L'ENCADREMENT DE LA
PROTECTION DE L'ENFANCE

Cursus 2017-18
organisé par le JAS et la FLEPES-INITIATIVES



En collaboration avec l'ODAS
et PraxisLab-Formations



Les organisateurs



Le JAS est depuis 20 ans le magazine de référence des acteurs sociaux. L'originalité de sa ligne éditoriale tient à son positionnement unique sur le sens et l'innovation en matière d'action sociale et à son expertise sur le développement social. Par ailleurs, il organise depuis 2006 les **Assises nationales de la protection de l'enfance**, rendez-vous incontournable de tous les acteurs du secteur, et édite chaque trimestre **le Bulletin de la Protection de l'Enfance** ainsi qu'une newsletter mensuelle dédiée à ces professionnels.



La Faculté Libre d'Études Politiques et en Économie Solidaire (FLEPES-INITIATIVES) a vocation à favoriser l'innovation sociale et solidaire sur la base d'une démarche pédagogique adaptée. À Paris comme à Montpellier, elle a créé et elle développe dans le cadre d'un partenariat national et européen une filière qualifiante simultanément professionnelle et universitaire, avec trois axes de spécialisations pratiques : économie solidaire et stratégies d'innovation, analyse politique et valeurs civiles, pédagogies et innovation en formation professionnelle.



Les partenaires



L'ODAS (Observatoire du Développement et de l'Action Sociale), travaille depuis sa création en 1990 à l'évaluation des politiques sociales et à la promotion de repères pertinents pour adapter les réponses. Il accompagne les évolutions initiées par les collectivités territoriales et contribue à la professionnalisation des responsables d'action sociale. Acteur influent auprès des pouvoirs publics, l'ODAS a contribué à inspirer les fondements de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.



PraxisLab Formation est une plateforme de formateurs consultants indépendants, tous professionnels de terrain et professionnels de la formation continue. L'approche développée est basée sur l'amélioration des situations de travail, qui permet de potentialiser l'expérience personnelle des stagiaires.

LE COMITÉ :

Guillaume BRONSARD, pédopsychiatre, directeur de la Maison Départementale de l'Adolescent de Marseille ;

Edouard DURAND, magistrat, chargé de formation à l'École Nationale de la Magistrature ;

Sandrine DOTTORI, chargée de mission « Études et innovation » à SOS Villages d'Enfants

Marie-Agnès FÉRET, chargée d'études sur la protection de l'enfance à l'ODAS ;

Philippe GIRARDET, directeur d'INITIATIVES FORMATION ;

Hervé HAMON, magistrat et ancien président du Tribunal pour enfants de Paris ;

Carol KNOLL, formatrice spécialisée sur les politiques sociales ;

Mohamed L'HOUSNI, directeur de l'Association A.RETIS ;

Carl LACHARITÉ, directeur du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille à l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

Didier LESUEUR, directeur général de l'ODAS ;

Rosa MASCARO, pédopsychiatre aux pouponnières de Lille et de Roubaix, médecin directeur du CAMSP Lebovici et du Fil d'Ariane, Lille ;

Paola MILANI, professeure associée au département des Sciences de l'éducation de l'université de Padoue (Italie) ;

Jean-Michel PERMINGEAT, Magistrat détaché, directeur Enfance Famille d'un conseil départemental ;

Jean-Louis SANCHEZ, fondateur de l'ODAS et de l'INDS (Institut national du développement social) ;

Karine SENGHOR, rédactrice en chef du JAS, responsable de l'organisation des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance ;

Jean-Pierre THOMASSET, psychologue clinicien ;

Isabelle ULLERN, doyenne de la FLEPES-INITIATIVES ;

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, médecin, ancienne directrice générale du GIPED, directrice de l'école de la protection de l'enfance en assure la présidence, **Thierry ARNOUX** et **Jean-Marie VAUCHEZ**, la coordination pédagogique.

Présentation de la formation

Les cadres de la protection de l'enfance sont confrontés à une véritable mutation du dispositif de protection de l'enfance. Le contexte législatif et réglementaire évolue constamment, les contraintes organisationnelles s'intensifient et les problématiques familiales se complexifient de plus en plus. Or, parallèlement leur rôle est renforcé par les textes, notamment dans les enjeux cruciaux de continuité du parcours de l'enfant et d'animation du dispositif mis en place. Leurs compétences stratégiques, empathiques et cliniques vont donc devoir tenir compte de ces évolutions.

Nous avons donc conçu un cycle de formation spécifiquement pensé pour les responsables des services concernés et les professionnels en situation d'encadrement. Notre objectif est de mettre l'accent sur le cursus individuel de chaque stagiaire, de privilégier le processus d'échanges et non la simple acquisition de savoirs. Organisée en 5 modules spécifiques (accessibles individuellement) cette formation d'un total de 264 heures, propose des apports théoriques soutenus par des intervenants ayant une expérience approfondie en protection de l'enfance, soit comme chercheurs, soit comme concepteurs de démarches innovantes. Une large part est également accordée au croisement et au partage des pratiques entre stagiaires avec le souci d'un maintien des liens après la formation au travers de la constitution d'un « réseau des anciens de l'école de la protection de l'enfance ».

Cette formation interactive porte sur les registres législatifs et réglementaires fondamentaux de la protection de l'enfance, mais aborde aussi la fonction du cadre confronté à des injonctions contradictoires. Elle fournit les éléments pour comprendre les nouveaux enjeux familiaux et psycho-dynamiques qui pèsent sur la construction d'un enfant. Enfin, ouverte sur la recherche, elle permet aux stagiaires de mieux inscrire leur action dans une dynamique étayée par des travaux reconnus et fiables.

Cette formation est sanctionnée par une certification de niveau II avec attribution d'une mention. Une année complémentaire pour l'obtention d'une certification de niveau 1 sera proposée. Cette certification est inscrite au RNCP. Elle est ouverte, sauf dérogation, aux cadres de la protection de l'enfance pouvant justifier d'un diplôme de niveau 3 au minimum et se déroule dans les locaux de la faculté de Bourg-la-Reine à quelques minutes du centre de Paris.

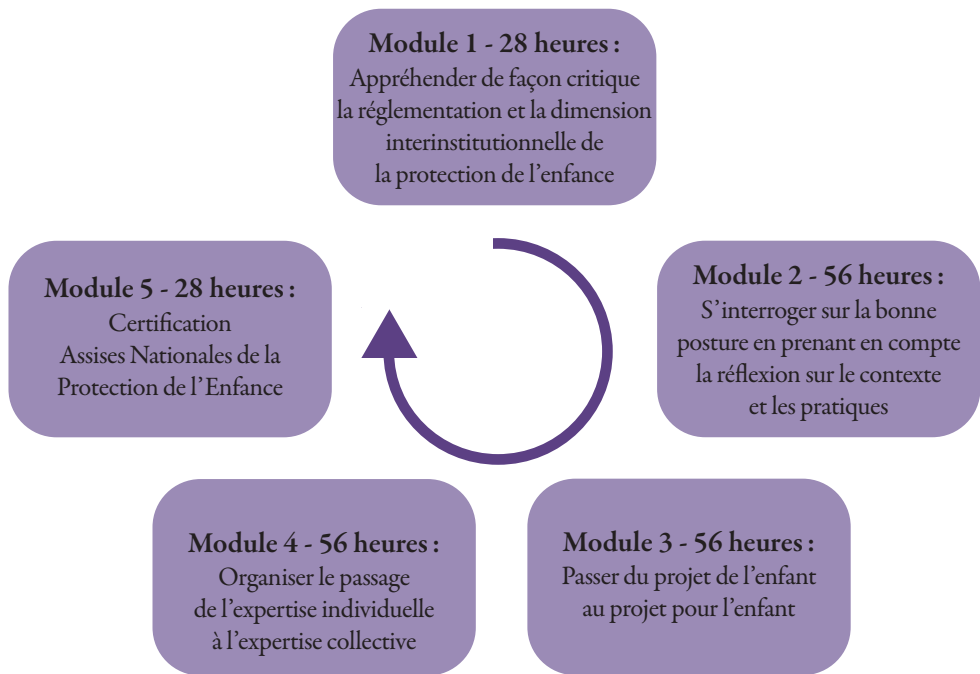
Cette formation répond aux exigences du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 ce qui permet aux cadres de la fonction publique de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance.

	Décret du 30 juillet	École de la Protection de l'Enfance
Durée de la formation	240 heures	264 heures
Formation théorique	200 heures	224 heures
Formation en commun avec d'autres professionnels	30 heures	264 heures
Stage pratique	40 heures	40 heures

Enfin, articulée avec les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance qui constituent un point d'orgue, cette formation en reprend la thématique de l'année. Elle donne la possibilité aux étudiants de valoriser leurs travaux par des présentations lors des Assises 2018 qui auront lieu les 28 et 29 juin à Nantes et dont la thématique leur sera donnée en avant-première.

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

La formation est découpée en 5 modules accessibles individuellement. Chaque module inclut un volume horaire de cours (apports formatifs de type magistral) ou ateliers (apports formatifs à partir de situations ou d'exercices par sous-groupes) et un volume horaire d'analyse de pratiques, de méthodologie et de tutorat. Ces séquences doivent permettre de faciliter la production collective et d'apporter à chaque stagiaire les outils méthodologiques nécessaires. Une plateforme numérique de travail dédiée à l'École de la protection de l'enfance permettra un accès aux contenus proposés, en dehors des temps de regroupement.



RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET DE CERTIFICATION

Le diplôme délivré par l'école de la protection de l'enfance sanctionne des apprentissages définis par un référentiel de compétences. L'évaluation des stagiaires sera donc centrée sur ces compétences, correspondant à une activité professionnelle de cadre intermédiaire, qualifiée par le niveau II en formation professionnelle. De manière globale le niveau II qualifie aux compétences suivantes :

- Intervention et gestion dans des situations complexes ;
- Élaboration d'hypothèses et stratégies d'actions (au plan fonctionnel) fondées sur ses propres interprétations ;
- Autonomie d'action importante sur un champ d'intervention large mais nettement délimité.

Plus spécifiquement le diplôme de l'école de la protection de l'enfance qualifie aux domaines de compétences suivants :

Domaine 1 : Pouvoir situer la prévention et la protection de l'enfance dans une perspective historique, sociologique et philosophique.

Domaine 2 : Connaître les principes directeurs des théories et des pratiques des sciences humaines concernant l'enfant et la famille.

Domaine 3 : Maîtriser le dispositif de protection de l'enfance et le cadre législatif et réglementaire.

Domaine 4 : Pouvoir se situer comme cadre dans le dispositif de protection de l'enfance.

Domaine 5 : Être capable de mettre en œuvre une méthodologie de recherche appliquée à une situation professionnelle d'encadrement.

L'évaluation des stagiaires, en vue de la certification, sera opérée selon trois critères :

- Implication (sur le plan qualitatif et quantitatif) des stagiaires dans un travail réflexif au travers du blog de la promotion élaboré à cet effet ;
- Rédaction d'un article (environ 25000 signes) sur un thème transversal ;
- Présentation orale de l'article.

LE STAGE

■ Le stage est d'une durée de 40 heures. Il se déroule de manière continue ou discontinue dans une institution participant à la protection de l'enfance autre que celle à laquelle les cadres territoriaux concernés appartiennent.

■ Il doit se dérouler au cours du cursus, c'est-à-dire dans l'année 2017 - 2018.

■ Il est laissé sous la responsabilité de l'employeur.

■ Chaque stagiaire a la responsabilité de la recherche de son lieu de stage sur la base d'un projet de stage validé par le comité pédagogique. Le projet de stage est établi sur la base du projet de formation de chaque stagiaire et fait l'objet d'un échange avec l'équipe pédagogique.

■ Le stage fait l'objet d'un rapport de stage, document rédigé par le stagiaire qui fera l'objet d'une évaluation par l'équipe pédagogique.

■ Les demandes de dérogations seront étudiées au cas par cas pour les stagiaires ne dépendant pas de la fonction publique.

Programme de la formation

SEMAINE 1	MODULE 1
14/11/2017	Accueil Contexte socio-politique de la protection de l'enfance
15/11/2017	La protection de l'enfance : un sujet interinstitutionnel
16/11/2017	Les parcours en protection de l'enfance : les partenariats et réseaux essentiels (à partir d'un exemple de parcours) : étude critique, développement à envisager pour les professionnels et l'institution
17/11/2017	Potentialités et contraintes de l'évaluation pluridisciplinaire
SEMAINE 2	MODULE 2
12/12/2017	Les référentiels et cadres d'observation de l'enfant
13/12/2017	Diriger, piloter et prendre des risques
14/12/2017	Limiter les risques et sécuriser les équipes
15/12/2017	Méthodologie et APP
SEMAINE 3	MODULE 2
16/01/2018	Dimension déontologique et éthique des pratiques : quel regard et quelle posture pour le professionnel?
17/01/2018	Impliquer les familles : paradoxes et postures
18/01/2018	Organiser la coopération des enfants et des familles
19/01/2018	Validation du module 2
SEMAINE 4	MODULE 3
20/02/2018	L'économie de la protection de l'enfance
21/02/2018	Les enjeux managériaux des dynamiques de projet
22/02/2018	Méthodologie
23/02/2018	Méthodologie et APP

SEMAINE 5	MODULE 3
20/03/2018	Le projet pour l'enfant
21/03/2018	Coordination, coopération et secret professionnel
22/03/2018	Méthodologie
22/03/2018	Validation du module 3
SEMAINE 6	MODULE 4
24/04/2018	La CRIP : fonctionnement et fondements
25/04/2018	Evolution de l'IP et repères sur la famille
26/04/2018	Méthodologie de l'écoute
27/04/2018	Méthodologie et APP
SEMAINE 7	MODULE 4
15/05/2018	Etablir un diagnostic : prise en compte des expertises
16/05/2018	Définir des stratégies de service : savoir utiliser les observations qualitatives et quantitatives
17/05/2018	Méthodologie
18/05/2018	Validation du module 4
SEMAINE 8	MODULE 5
26/06/2018	Préparation de la certification
27/06/2018	Certification
28/06/2018	Assises Nationales de la Protection de l'Enfance
29/06/2018	Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Une sélection, sur dossier, sera opérée à l'inscription selon les critères suivants :

Niveau d'entrée : niveau III minimum¹ avec expérience professionnelle de trois ans minimum.

Poste occupé : cette formation est réservée aux professionnels en situation d'encadrement, en exercice dans la protection de l'enfance.

Des dérogations peuvent être établies pour des cadres hors secteur, mais dont les fonctions sont en lien avec des services de protection de l'enfance (justice, police, santé, etc.). La demande de dérogation est faite sur papier libre et jointe au dossier d'inscription.

Inscription partielle : chaque module de formation est accessible individuellement. L'école donne un délai de 5 ans pour valider un cursus complet. En cas de demande d'inscription partielle aux modules, veuillez l'indiquer clairement dans votre lettre de motivation.

Les places étant limitées les dossiers seront étudiés au cas par cas. La lettre de motivation étant déterminante elle pourra exceptionnellement être complétée par un entretien personnel.

S'INSCRIRE

Complétez le formulaire (page suivante) et joignez les pièces ci-dessous :

- 1 - une photo d'identité (merci d'indiquer vos nom et prénom au verso)
- 2 - une photocopie de vos diplômes et de votre carte d'identité
- 3 - votre CV
- 4 - votre lettre de motivation
- 5 - votre bulletin d'inscription validé et signé par votre employeur

Envoyez votre dossier complet à l'adresse suivante :

JAS
(École de la Protection de l'Enfance)
13 boulevard Saint-Michel
75005 Paris

Suite à votre inscription et dès que nous l'aurons validée, nous établirons une convention de formation que nous transmettrons à votre employeur.

1 - Cadre en fonction dans la fonction publique d'État et territoriale (ASE, Foyer de l'enfance...), cadre en fonction dans un service habilité (MECS, service d'AEMO et autres institutions).

Bulletin d'inscription

À renvoyer sous enveloppe avec tous les éléments mentionnés en page antérieure à l'adresse suivante :
JAS - (École de la Protection de l'Enfance) - 13 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris ou par mail : secretariat@lebpe.fr

CANDIDAT

M. Mme **SVP** écrire très lisiblement, notamment le nom et le mail en capitales

Nom.....

Prénom.....

Etablissement.....

Fonction.....

Service.....

Téléphone (portable de préférence).....

Mail.....

POUR INSCRIPTION PARTIELLE UNIQUEMENT

Cochez uniquement les modules auxquels vous souhaitez vous inscrire. Pour un cursus complet, ne rien cocher

MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	MODULE 4	MODULE 5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme.....

Adresse.....

.....

.....

DOSSIER SUIVI PAR (RESPONSABLE DE FORMATION)

Nom.....

Prénom.....

Service.....

Téléphone.....

Mail.....

Cachet et signature de l'employeur

Signature du candidat

Modalités de paiement et réserves

La gestion administrative et financière de l'École de la protection de l'enfance est assurée par la SARL L'Action Sociale, éditrice du JAS.

Siège social : 13 boulevard Saint-Michel 75005 PARIS

Numéro de Siret : 420743346000 25 RCS Paris Code APE : 5814 Z

Numéro d'agrément formation : 11753620475

Relevé d'identité bancaire : Domiciliation : BNPPARB PARIS ST ANDRÉ (01841)

Code banque : 30004/Code guichet : 02790/Numéro de compte : 00010099563/Clé RIB : 48

IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348

Le montant des frais d'inscription au cursus complet est de 5950 euros nets

Pour les inscriptions partielles :

1000 euros nets par module pour le module 1 et le module 5

2000 euros nets par module pour le module 2, 3 et 4

Chaque inscription sera confirmée directement au stagiaire et fera l'objet d'une convention de formation adressée par courrier au signataire de l'inscription. Le montant de l'inscription sera dû à signature de la convention et au plus tard au premier jour du cursus.

Annulation : Les demandes d'annulation doivent nous être communiquées par écrit (courrier, fax ou mail). Aucune annulation ne sera prise par téléphone. Celles reçues plus de 15 jours avant le début du cursus seront acceptées. Celles reçues moins de 15 jours avant le début du cursus entraîneront le versement des frais d'inscription en totalité. Après le début du cursus, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la formation. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et, au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation.

LIEU DE LA FORMATION

La Faculté Libre d'Études Politiques et en Économie Solidaire

(FLEPES-INITIATIVES)

43 boulevard du Maréchal Joffre
92340 BOURG-LA-REINE



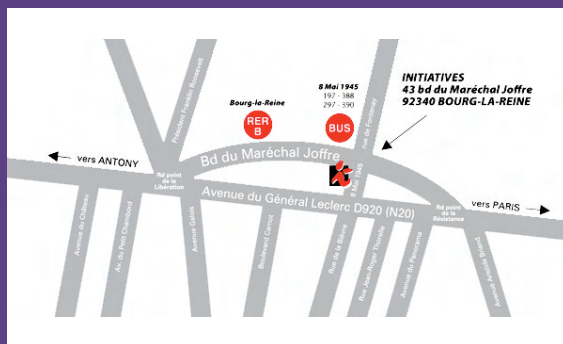
Informations pratiques

ACCÈS

RER B : station Bourg-La-Reine (200 m)

BUS : 197, 297, 388, 390 (arrêt : 8 mai 1945)

GPS : 48.782959 et 2.315174



RENSEIGNEMENTS

ÉCOLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - JAS - Journal des Acteurs Sociaux

Tél. : 01 53 10 24 16 - Mail : secretariat@lebpe.fr

Plus d'info sur : www.lebpe.fr